

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 24 janvier 2023, à 19 h 00, à la bibliothèque du Centre de carrières St. Pius X sise au 9955, avenue Papineau, à Montréal.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Rosemarie Federico, commissaire parent  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire parent  
M. Daniel Tatone, commissaire parent – Via TEAMS

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur  
M<sup>me</sup> Darlene Kehyayan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Nathalie Lacroix-Maillette, directrice de secteur  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1. Reconnaissance du territoire

Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Tony Speranza propose de retirer le point n° 20 Rétablissement des règlements de la CSEM antérieurs à la mise sous tutelle pour l'exemption de l'application de la loi 40.

Vote : 10-5-0. Motion adoptée.

Pour	M. J. Ortona, M <sup>me</sup> M. Corsi, M <sup>me</sup> S. De Vito, M <sup>me</sup> R. Federico, M. J. Feldman, M <sup>me</sup> E. Israel, M. J. Kromida, M. P. Mercuri, M. M. Pietrangelo et M. T. Speranza
Contre	M. A. Cannavino, M. M. Bentravato, M. J. Fabian, M. J. Lalla et M. D. Tatone

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour révisé soit adopté, avec l'ajout du point n° 21 intitulé Tarif d'honoraires pour la défense juridique des commissaires, et avec le retrait du point n° 20 intitulé Rétablissement des règlements de la CSEM antérieurs à la mise sous tutelle pour l'exemption de l'application de la loi 40.

Vote : 12-3-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino, M. M. Bentravato et M. J. Lalla ont voté contre)

Résolution n° 23-01-24-2

3. Prix d'excellence en français Robert A. Peck

Cette année, les prix seront remis par Marlène Boudreault et Hélène Goetz, conseillères en français à la commission scolaire.

Les 16 lauréats suivants du prix 2021-2022 ont obtenu une note parfaite de 100 % en français :

EMMA BASTONE	COLLÈGE VINCENT MASSEY
ÉMILIE BÉLIVEAU	COLLÈGE VINCENT MASSEY
DANIEL BOUCHARD	COLLÈGE VINCENT MASSEY
THOMAS BRIDGMAN	COLLÈGE VINCENT MASSEY
ZEYA D'ALTO	COLLÈGE VINCENT MASSEY
MIA DEL PIO LUOGO	COLLÈGE VINCENT MASSEY
ALEXANDRE GARTNER	COLLÈGE VINCENT MASSEY
ÇATALKARAM HATT SUSTAM	COLLÈGE VINCENT MASSEY
MARC ANTHONY LETTIERI	COLLÈGE VINCENT MASSEY
GIULIANO RICO	COLLÈGE VINCENT MASSEY

	<p>KELLY CHOW  NOÉMIE ENGLISH-MOREAU  ELLA ÉTIENNE LABELLE  NAOMI RAIMBERT  PHOENIX TREW</p> <p>BARIRAH REHMAN</p> <p>Chacun a reçu un certificat et un chèque. M. Peck a assisté virtuellement à la remise des prix.</p>	<p>ACADÉMIE ROYAL WEST  ACADÉMIE ROYAL WEST  ACADÉMIE ROYAL WEST  ACADÉMIE ROYAL WEST  ACADÉMIE ROYAL WEST</p> <p>ACADÉMIE LAURENHILL</p>
4.	<p><u>Nomination de Marilena Sahlas-Roy et Raphaëlla Etienne-Krief à titre d'Élèves du mois</u></p> <p>Marilena Sahlas-Roy de l'Académie Royal West :</p> <p>Marilena est un véritable rayon de soleil à l'Académie Royal West. Dès le premier jour où elle a fait son entrée à l'école, elle a exercé une influence positive sur la communauté scolaire. Elle fait partie du conseil des élèves depuis quatre ans. En tant que membre et maintenant coprésidente du conseil des élèves, elle a pris part à l'organisation de nombreuses activités telles que le barbecue de l'école, l'orientation des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, le corridor hanté de l'Halloween, les préfets, les danses, la folie d'avril et le spectacle de variétés. Marilena est également présidente de l'EMSAC. Ses compétences en matière de leadership se sont avérées un atout pour l'EMSAC. Son dévouement et son enthousiasme favorisent un environnement où les élèves leaders peuvent s'épanouir et avoir le sentiment que leurs contributions sont appréciées. Marilena est une jeune fille extraordinaire qui déborde d'enthousiasme et de maturité. Elle encourage et motive ses camarades à faire partie de la grande communauté et à travailler à l'amélioration du climat au sein de l'école. Son sourire et ses rires constants animent les corridors de l'Académie Royal West. Lorsqu'elle entre dans la classe, on voit instantanément sa joie de vivre. Elle adore travailler avec les autres, que ce soit à titre de leader ou de participante. Marilena possède une grande confiance en elle et est très à l'aise devant un grand public. Elle est motivée et travaille sans relâche pour défendre les droits et la reconnaissance des élèves. Marilena est un merveilleux modèle pour toutes les générations!</p> <p>Raphaëlla Etienne-Krief aussi de l'Académie Royal West :</p> <p>Raphaëlla est une élève de 5<sup>e</sup> secondaire qui figure au tableau d'honneur de l'Académie Royal West. Motivée par une expérience personnelle, Raphaëlla rêvait de rassembler des élèves curieux et compatissants pour qu'ils deviennent des ambassadeurs auprès des jeunes atteints de diabète de type 1. C'est ainsi que DiaCare, une activité parascolaire dont l'élaboration aura nécessité une année de travail, fut lancée à l'Académie Royal West cet automne. Raphaëlla a été à la barre tout au long du processus. Des heures de recherche et de communication avec des fonctionnaires, des médecins, des organisations philanthropiques et des centres de loisirs locaux ont abouti à la mise sur pied de deux événements majeurs qui ont eu lieu en novembre dans le cadre du Mois de la sensibilisation au diabète. Désireuse de faire connaître aux ambassadeurs les aspects de la maladie du diabète de type 1, Raphaëlla a orchestré un séminaire avec un endocrinologue de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Puis, elle a ensuite coordonné un deuxième événement à l'Académie Royal West le 14 novembre en l'honneur de la Journée du chandail bleu pour lequel elle a dû mobiliser des intervenants, superviser la logistique du site et mener une collecte de fonds. En prévision de la Journée du chandail bleu, Raphaëlla a rédigé un message dans le bulletin quotidien de l'école pour sensibiliser tous les élèves au diabète et susciter leur enthousiasme pour l'événement.</p>	
5.	<p><u>Présentation du Rapport annuel 2021-2022</u></p> <p>Le Rapport annuel 2021-2022 a été présenté par Tracy Mangal, conseillère aux Services éducatifs.</p>	
6.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>6.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Tony Speranza, la réunion est tenue à huis clos à partir de 20 h 07.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 20 h 34.</p>	

7.

Adoption des résolutions de la réunion à huis clos

6.2 Vente du lot 3 015 437 sur l'avenue Draper

**ATTENDU QUE** le ou vers le 18 mai 2018 et le 8 août 2018, des procédures judiciaires portant les numéros 500-17-103219-187 et 500-17-108847-198 ont été intentées par des demandeurs contre la CSEM pour la reconnaissance de propriété par prescription acquisitive du lot 3 015 437 situé sur l'avenue Draper dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

**ATTENDU QUE** les demandeurs et l'administration sont parvenus à un règlement, sans admission aucune, dans le seul but de résoudre cette affaire à l'amiable, le tout sous réserve de l'approbation finale du conseil des commissaires de la CSEM;

**ATTENDU QUE** l'administration recommande le règlement susmentionné;

**ATTENDU QUE** les discussions relatives au règlement ont eu lieu à huis clos;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil des commissaires autorise le règlement intervenu entre la CSEM et les demandeurs qui ont intenté des procédures judiciaires portant les numéros 500-17-103219-187 et 500-17-108847-198, le tout dans les limites des modalités discutées à huis clos avec le conseil des commissaires.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le directeur général soit autorisé à signer la transaction et tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au règlement intervenu entre la CSEM et les demandeurs qui ont intenté les procédures judiciaires portant les numéros 500-17-103219-187 et 500-17-108847-198.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-01-24-6.2

6.3 Décision du conseil des commissaires : réexamen de décisions – Plaintes d'un parent réf. R3-1122 – Articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** conformément aux articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, un élève ou les parents d'un élève visés par une décision de la commission scolaire peuvent demander, par écrit, que le conseil des commissaires révise ladite décision;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 11 de la loi, à la suite d'une demande de réexamen de décisions soumise par un parent, réf. R3-1122, un comité ad hoc composé de trois commissaires a été institué afin de faire rapport au conseil et de formuler des recommandations, le cas échéant, conformément à la résolution n° 22-11-22-5.2.1;

**ATTENDU QUE** le 20 décembre 2022, ce comité ad hoc a examiné la demande de réexamen et tous les documents relatifs aux plaintes du parent déposées les 17 mars et 6 mai 2022, tout en donnant l'occasion au parent de présenter son point de vue, et a fait part de ses recommandations au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les décisions prises par les administrateurs de la commission scolaire en lien avec le dossier R3-1122 soient maintenues, et que la demande de réexamen soit rejetée.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la décision et les motifs sur lesquels elle repose soient communiqués au parent ayant présenté la demande et à l'auteur des décisions contestées, conformément à l'article 7.7 du règlement n° 8 (2020) sur la procédure d'examen des plaintes.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-01-24-6.3

8.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablissement des règlements de la CSEM</li> <li>• Campagne de financement en lien avec la loi 40</li> </ul>
9.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>9.1 Réunion ordinaire du conseil du 13 décembre 2022</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2022 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-9.1</u></p>
10.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>M. Joseph Lalla s'enquiert de la rémunération des commissaires et de la manière dont la formule est calculée.</p>
11.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>11.1 Hommage en janvier 2023</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Luce Marin, secrétaire de gestion, Services aux élèves  Arthur Horovitch, enseignant retraité, Centre d'éducation des adultes High School of Montreal  Aline Zerounian, traductrice retraitée, Bureau du secrétariat général</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-11.1</u></p>
12.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout au long du mois de janvier, Le mois du français à la CSEM, de nombreux événements ont été organisés où divers dignitaires et représentants du gouvernement ont rendu visite à certaines écoles de la CSEM et se sont adressés aux élèves. Pour n'en citer que quelques-uns, à l'école primaire Honoré Mercier, Tom Mulcair a parlé aux élèves via ZOOM de l'histoire d'Honoré Mercier et leur a confié que ce dernier était son arrière-arrière-grand-père. À l'école primaire Roslyn, le député libéral Marc Garneau s'est également adressé aux élèves via ZOOM. M. Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de Québec solidaire, a rendu visite aux élèves de l'école primaire Pierre Elliot Trudeau. Ils ont tous pu s'entretenir de leur parcours professionnel et de l'importance du français. Un grand merci à Mike Cohen et à son équipe pour tout le travail accompli dans le cadre de cette campagne d'envergure.</li> </ul>

13.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nouvelle sous-ministre, M<sup>me</sup> Carole Arav, a visité le Centre d'éducation des adultes Laurier Macdonald. Elle s'est rendue dans toutes les commissions scolaires et tous les centres de services scolaires de l'île de Montréal. Nous lui avons présenté la mission de nos écoles et de notre Commission. Nous lui avons fait part de certaines problématiques propres à notre commission scolaire et de certains objectifs que nous espérons atteindre dans un avenir proche. Nous avons ouvert le dialogue avec M<sup>me</sup> Arav pour toute question ou préoccupation dont la Commission voudrait discuter avec elle. Au cours d'une seconde visite, M<sup>me</sup> Arav a rencontré toutes les directions générales et les directions générales adjointes des commissions scolaires et des centres de services scolaires de l'île de Montréal et a discuté d'un certain nombre d'initiatives dont l'École montréalaise.</li> <li>• La Semaine des inscriptions au primaire pour l'année scolaire 2023-2024 se mettra en branle le 30 janvier.</li> <li>• Le mois du français à la CSEM mettant en vedette notre célèbre slogan Être bilingue, c'est gagnant touche à sa fin. La CSEM et toutes ses écoles ont fait la promotion de nos programmes de français et du dynamisme de notre Commission. Dans le cadre du Mois du français, la chorale de l'école primaire Willingdon a composé une ritournelle toute spéciale qui servira de chanson thème pour la campagne. Pour un survol des événements qui ont eu lieu lors de cette campagne, veuillez consulter notre site Web. Nous espérons que toutes ses initiatives auront des répercussions positives sur le nombre d'inscriptions.</li> <li>• Le programme d'éducation sur l'Holocauste diffusera un webinaire dans les classes le vendredi 27 janvier 2023, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste.</li> <li>• Alternative United, une équipe de basketball composée d'élèves issus des écoles secondaires innovatrices de la CSEM, organise une collecte de fonds via la plateforme GoFundMe afin d'assister à un match des Raptors à Toronto en février 2023. La plupart des fonds amassés seront alloués à la prévention du suicide et à Avenues, un nouvel organisme à but non lucratif destiné à aider les élèves à accéder aux ressources communautaires au terme de leurs études secondaires.</li> <li>• Un certain nombre d'écoles en milieu défavorisé de la CSEM seront parmi les heureuses bénéficiaires d'un généreux don d'uniformes sportifs à la Fondation Générations. Cent trente caisses d'uniformes pour divers sports seront expédiées au siège de la Fondation Générations.</li> <li>• L'école secondaire innovatrice M.I.N.D. est heureuse d'annoncer l'extension de son programme en vue d'accueillir des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire à compter de l'année scolaire 2023-2024.</li> <li>• Le chef de l'opposition et du Parti conservateur du Canada, Pierre Poilievre, a rendu visite au Centre d'éducation des adultes Wagar le 11 janvier pour s'entretenir avec des représentants d'organisations de premier plan qui desservent des élèves atteints du spectre de l'autisme.</li> </ul>
14.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>14.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Rosemarie Federico :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Karen Allen, conseillère d'orientation à l'école secondaire Westmount, a animé une séance d'information sur les demandes d'admission au cégep pour les élèves ayant des besoins particuliers. La discussion a porté sur la marche à suivre pour s'assurer que les PIP suivent les élèves au cégep.</li> <li>• Les conseillers en milieu scolaire ont dirigé une présentation sur la prévention de l'intimidation. Un atelier pour lutter contre l'intimidation est offert à tous les enseignants et membres du personnel. Une motion a été adoptée pour que la formation contre l'intimidation soit obligatoire.</li> </ul> <p><u>14.2 Comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p>Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.</li> </ul>

#### 14.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- Les Services aux élèves ont fait une présentation sur la prévention en matière de santé mentale.
- Le QCGN a fait une présentation portant sur la loi 96 et expliqué l'incidence des divers articles de cette loi sur l'éducation en anglais et la communauté anglophone.
- Le comité de parents a été consulté sur la nomination du protecteur de l'élève et a accepté le candidat retenu. Quant à la fonction de protecteur de l'élève substitut, le comité de parents a recommandé que le candidat ne soit pas retenu et que la commission scolaire reprenne le processus de recrutement.
- Le comité de parents a complété la mise à jour de ses règles internes.

#### 14.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Le comité de gouvernance et de déontologie entreprendra l'examen et les discussions entourant les règlements dès qu'une décision sur la loi 40 aura été rendue.

#### 14.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

#### 14.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Bentrovato :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.
- La prochaine réunion aura lieu le 25 janvier.

#### 14.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.
- La prochaine réunion aura lieu le 16 février.

#### 14.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- L'EMSAC est composé de deux élèves provenant de chacune de nos 12 écoles secondaires.
- La dernière réunion de l'EMSAC a eu lieu le 19 décembre. Les élèves ont discuté de deux thèmes importants : les politiques sur les téléphones cellulaires dans les écoles secondaires et le réseau WIFI de la CSEM.
- En ce qui concerne les téléphones cellulaires, les élèves ont commenté les différentes politiques en vigueur dans les écoles secondaires. Deux conclusions ont été tirées :
  1. En règle générale, les écoles ne devraient pas confisquer les téléphones cellulaires jusqu'au lendemain, sauf dans des circonstances très particulières.
  2. Les règles relatives à l'utilisation des téléphones cellulaires devraient être laissées à la discrétion des écoles, comme c'est actuellement le cas pour les règles de sécurité et de conduite adoptées annuellement par chacune des écoles. Les élèves ne sont pas favorables à une approche centralisée quant à l'utilisation des téléphones cellulaires.

- Pour ce qui est du réseau WIFI de la CSEM, les élèves lui ont attribué une mauvaise note. À titre d'exemple :
  1. Les ordinateurs des laboratoires d'informatique ne fonctionnent pas toujours.
  2. Il arrive qu'au beau milieu d'un projet les élèves perdent leur connexion Internet.
  3. Les enseignants doivent parfois sortir de la classe, dans le corridor, pour la prise des présences électronique.
  4. Les élèves rencontrent souvent des problèmes avec les MacBooks et les Chromebooks.
  5. À l'école F.A.C.E., nos élèves au secteur anglophone utilisent souvent le réseau WIFI du secteur francophone car il est bien meilleur.
  6. Les élèves réclament un réseau WIFI fiable et des ordinateurs de qualité.

#### 14.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président et membre de l'ACSAQ, M. Joe Ortona :

- Depuis la dernière réunion de décembre, le quotidien *The Montreal Gazette* a fait état d'un sondage sur les commissions scolaires. L'ACSAQ s'est dit satisfaite des résultats qui confirment l'appui de la communauté envers l'importance des commissions scolaires démocratiquement élues au Québec pour la communauté d'expression anglaise.
- La décision entourant la loi 40 n'a pas encore été rendue.
- Cette année, la conférence du printemps aura lieu au mois de mai.

#### 15. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. Pietro Mercuri :

- Le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, M. Marc Tanguay, a rendu visite aux élèves de l'école primaire East Hill. Les élèves ont eu l'occasion de poser des questions en français à M. Tanguay.

Point présenté par le commissaire, M. Agostino Cannavino :

- Félicitations à Michael Cohen et à l'équipe du Marketing et des communications pour l'organisation de la Semaine des inscriptions au primaire axée sur le bilinguisme.
- M. Cannavino a assisté au lancement de la campagne à l'école primaire Nesbitt où le député local, M. Marissal, a parlé de l'importance du français et du bilinguisme. Les élèves ont participé à une séance de questions et réponses qui a mis en évidence leur aptitude à s'exprimer dans les deux langues.
- M. Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin, a visité l'école primaire Pierre Elliot Trudeau. Il s'est dit impressionné par le niveau de français parlé par les élèves. Les élèves ont pu s'adresser à lui et lui poser des questions sur son rôle en tant que député.
- M. Pierre Poilievre a pris part à un groupe de discussion sur l'autisme à Wagar et a souligné l'importance de l'inclusion de l'ensemble des Canadiens dans tous les aspects au sein de la société.
- Le Consul général de France, M. Sanchez, a rencontré nos élèves et fait référence aux trois enseignantes venues de France pour enseigner dans nos écoles.

Point présenté par le commissaire, M. Jamie Fabian :

- M. Fabian a précisé que beaucoup de gens ne savent pas, ou ne reconnaissent pas, ce qui s'est passé pendant l'Holocauste. M. Fabian est satisfait de la façon dont la CSEM souligne l'importance de l'enseignement de l'Holocauste dans nos écoles.

Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :

- Cette année, pour la première fois de son histoire, l'école primaire Willingdon a décidé de former une équipe de soccer féminine pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle et a disputé des matchs



contre d'autres écoles. En octobre, elles ont participé au célèbre tournoi de soccer du Lower Canada College regroupant principalement des écoles privées du Québec et de l'Ontario. Dès le début du tournoi, les jeunes filles de Willingdon ont fait preuve d'un travail d'équipe, d'une persévérance et d'un esprit sportif exceptionnels. Willingdon a remporté tous ses matchs et a vaincu l'Académie Kuper 1-0 dans une finale enlevante.

- William Zaifman, élève de 5<sup>e</sup> secondaire à l'école Royal Vale et participant Hospital Opportunity Program (HOPS) qui permet aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire d'observer et d'aider le personnel médical dans un grand hôpital afin d'explorer une carrière en médecine, était à Ottawa en décembre dans le cadre du programme Hanukkah on the Hill. À cette occasion, il a rencontré le Premier ministre Justin Trudeau, le député libéral de Mont-Royal Anthony Housefather ainsi que d'autres personnalités.
- Le programme Champions pour la vie est offert aux services de garde B.A.S.E. des écoles St. Monica et Willingdon de la CSEM grâce à la Fondation des Canadiens pour l'enfance. La Fondation encourage l'activité physique et l'adoption d'un mode de vie sain chez les jeunes défavorisés. Champions pour la vie permet aux enfants âgés de quatre à huit ans d'acquérir des habiletés motrices fondamentales. Le programme Champions pour la vie est offert aux écoles en milieu défavorisé situées à proximité des patinoires BLEU BLANC BOUGE. Les animateurs du programme Champions pour la vie sont des étudiants universitaires inscrits au programme de thérapie du sport de l'Université Concordia ou au programme d'éducation physique et à la santé de l'Université McGill. Ces animateurs travaillent en étroite collaboration avec les éducateurs en service de garde pour encourager les élèves à participer activement au programme afin de réaliser leur plein potentiel. Lors des séances hebdomadaires, les élèves pratiquent des postures d'équilibre, des mouvements de motricité ou la manipulation d'objets.
- Au cours du mois de novembre, le personnel et les élèves de l'école Royal Vale ont recueilli des dons de cadeaux et de produits de première nécessité destinés aux femmes dans le besoin de la région de Montréal, à l'occasion de la période des Fêtes. Ces cadeaux ont été distribués à des refuges locaux pour femmes et à des organismes communautaires desservant les femmes sans abri dans la métropole. Les boîtes de Royal Vale renfermaient un cadeau tout spécial, soit des tuques tricotées par les élèves de la 6<sup>e</sup> année. Dans le cadre de cette initiative menée par Erika Savage et Sydnee Puritt, enseignantes au niveau secondaire, la communauté de Royal Vale a fait don de centaines d'articles d'hygiène, de paires de bas, de barres de chocolat et autres petits cadeaux. Au total, 55 boîtes ont été emballées et remises à des refuges et organismes communautaires pour les femmes.
- Félicitations à Marilena Sahlas-Roy et Raphaëlla Etienne-Krief, toutes deux de l'Académie Royal West, nommées Élèves du mois de janvier à la CSEM!

Point présenté par le commissaire, M. Julien Feldman :

- M. Feldman a exprimé ses remerciements à M. Cohen et à son équipe pour avoir organisé et invité des élus dans nos écoles. Il a mentionné qu'il importe de leur démontrer le bilinguisme présent dans nos écoles.
- M. Feldman a remercié M. Fabian d'avoir souligné l'importance de l'Holocauste.

Point présenté par le commissaire, M. Mario Pietrangelo :

- Un grand merci à M. Cohen et à l'équipe du Service des communications pour cette campagne fort réussie et pour avoir permis au conseil des commissaires d'y prendre part.

Point présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Ellie Israel :

- M<sup>me</sup> Israel est très heureuse que la CSEM comprenne et enseigne l'Holocauste dans nos écoles. Elle s'est exprimée sur l'Holocauste, la haine et les effets dans notre société.

16.	<p><u>Nomination d'un protecteur de l'élève – Suite à la consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et de déontologie;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 5 décembre 2022 les membres du comité de gouvernance et de déontologie ont formulé une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination du candidat pour la fonction de protecteur de l'élève de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° 22-12-13-20 visant à consulter le comité de parents de la CSEM au regard de la nomination du candidat recommandé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la période de consultation a pris fin le 18 janvier 2023;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité de parents de la CSEM a approuvé la nomination du candidat recommandé;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> M<sup>re</sup> Laurence Sarrazin soit nommée à titre de protectrice de l'élève de la CSEM, et ce, à compter du 24 janvier 2023.</p> <p><b>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE</b> le directeur général et/ou les directeurs généraux adjoints soient autorisés à signer tous les documents pertinents en lien avec la nomination du protecteur de l'élève.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-16</u></p>
17.	<p><u>Processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par cette loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que la commission scolaire établit les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu des articles 275 et 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 a été créé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'Annexe A du document décrit les objectifs, principes directeurs, critères et orientations connexes proposés pour 2023-2024;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CCGC/CRR et la Table de gestion ont examiné et approuvé ce document;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 soit approuvé et acheminé aux conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'au comité de parents de la CSEM à des fins de consultation en vertu de l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la présente réunion.</li> <li>2) le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 soit également</li> </ol>

	<p>acheminé au CCSAC et à l'EMSAC pour commentaires, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la présente réunion.</p> <p>3) les résultats de la consultation soient transmis à la directrice des Services financiers, M<sup>me</sup> Livia Nassivera, au plus tard le 24 mars 2023.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-17</u></p>
18.	<p><u>Reports de 2021-2022 à 2022-2023</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 96.24 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut porter au crédit de l'école ou du centre ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement, en tout ou en partie, les surplus des écoles et des centres si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 193.4 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par cette loi au comité consultatif de gestion, ci-après le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CCR);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CCGC/CCR a examiné et approuvé la proposition de répartition des surplus des écoles et des centres ainsi que les déficits des écoles et des centres à couvrir pour l'année scolaire 2021-2022;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE</b> les surplus et les déficits des écoles et des centres au 30 juin 2022 soient affectés à l'exercice 2022-2023, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la présente réunion.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-18</u></p>
19.	<p><u>Projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2023-2024 – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service des ressources humaines a établi les projets de calendriers (enseignants) destinés aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2023-2024;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2023-2024 doivent être transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants :</p> <p><i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)</i>  <i>Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)</i>  <i>Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)</i>  <i>Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)</i></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la date de fin de la consultation prévue auprès des comités, syndicats/associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> les calendriers proposés (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle</p>

pour 2023-2024 soient approuvés et transmis, aux fins de consultation, aux groupes suivants :

*Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)*  
*Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)*  
*Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)*  
*Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)*

et que les résultats de la consultation soient acheminés à Ann Watson, directrice des Ressources humaines, au plus tard le 23 février 2023, conformément à la documentation soumise à la réunion.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-01-24-19

20. Ce point a été retiré.

21. Tarif d'honoraires pour la défense juridique des commissaires

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 177.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire assume la défense de tout membre du conseil des commissaires qui est poursuivi par un tiers pour un acte accompli dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** l'article 177.2 de la *Loi sur l'instruction publique* s'applique aux plaintes en matière de déontologie, aux actions civiles et aux procédures pénales ou criminelles intentées contre tout membre du conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** l'article 7.6 b) du Règlement n° 3 (2020) de la CSEM intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires prévoit que, sur recommandation du comité de gouvernance et de déontologie, le conseil des commissaires fixe par résolution un taux horaire prescrit pour la représentation juridique d'un commissaire;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie recommande au conseil des commissaires d'appliquer un taux horaire prévu à l'Annexe II du Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement, chapitre C-65.1, r. 7.3;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**, tel que recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie, le taux horaire applicable prévu à l'Annexe II ci-dessous du Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement, chapitre C-65.1, r. 7.3 sera assumé par la commission scolaire pour assurer la défense juridique d'un commissaire qui est poursuivi par un tiers pour un acte accompli dans l'exercice de ses fonctions, tel qu'il est prévu à l'article 177.2 de la *Loi sur l'instruction publique* :

ANNEXE II - TAUX HORAIRES SUIVANT LA QUALITÉ, LA CLASSE ET L'EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE QUI TRAVAILLE À L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES

QUALITÉ et CLASSE	EXPÉRIENCE	TAUX HORAIRE MAXIMUM (\$)
AVOCAT		
— Classe 4	Plus de 15 ans	300 \$
— Classe 3	11 à 15 ans	250 \$
— Classe 2	6 à 10 ans	200 \$
— Classe 1	0 à 5 ans	135 \$

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le taux horaire applicable restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit réexaminé par le conseil des commissaires, sur recommandation du comité de gouvernance et de déontologie.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-21</u></p>
22.	<p><u>Classes de prématernelle subventionnées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en 2022-2023 – Allocation révisée</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information; la documentation figure dans le dossier.</p>
23.	<p><u>Congé de Noël/des fêtes</u></p> <p>Ce point est présenté par le commissaire, M. Agostino Cannavino, à titre d'information.</p>
24.	<p><u>Examens ministériels de décembre</u></p> <p>Ce point est présenté par le commissaire, M. Agostino Cannavino, à titre d'information.</p>
25.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif du 13 décembre 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élection à la vice-présidence du comité exécutif</li> <li>- Octroi de contrats – divers projets :</li> <li>- P-1805 – École Elizabeth Ballantyne – Projet de réfection majeur du bâtiment</li> <li>- P-2205 – Sélection du cabinet d'architectes pour les écoles Option, Venture et Elizabeth – Projet de réfection majeur</li> <li>- P-2208 – Sélection du cabinet d'architectes pour l'Académie Marymount – Projet de réfection majeur</li> <li>- P-2210 – Sélection du cabinet d'architectes pour le Centre d'études commerciales Shadd – Projet de réfection majeur</li> <li>- P-2211 – Sélection du cabinet d'architectes pour l'école Dunrae Gardens – Projet de réfection majeur</li> <li>- P-2212 – Sélection du cabinet d'architectes pour l'école Edinburgh – Projet de réfection majeur</li> <li>- P-2213 – Sélection du cabinet d'architectes pour l'école Gardenvue – Projet de réfection majeur</li> <li>- PS22-0922 – Inspection, entretien et réparation des fontaines d'eau</li> </ul>
26.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
27.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 59.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-01-24-27</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M<sup>c</sup> Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>